

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2021

Le 22 septembre 2021 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 15 septembre 2021

Membres présents : Reynaud Michel, Forest Alain, Chaboud Yves, Hocq Catherine, Musy Thomas, Quiles Alexandra, Amandine Valente, Sylviane Rivoire, Christian Gusmini, Marie-Christine Varnier

Membres absents excusés : Jacky Morice, Marie-Christine Varnier, Alain Forest

Secrétaire de séance : Mme Sylvianne RIVOIRE

Approbation du compte rendu du précédent conseil

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout de la convention avec les VDD pour le service instructeur, ainsi que le rapport d'audit sur l'équipement informatique.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents

1 – Subvention aux associations

Monsieur le Maire rappelle que les subventions aux associations ont été décidées lors du conseil municipal du mois d'avril dernier, à la demande de la trésorerie il convient d'officialiser par délibération le détail des subventions accordées :

L'assemblée accepte à l'unanimité des membres présents

2 Différents devis de travaux sur les biens communaux

Monsieur le Maire détaille l'ensemble des devis :

Pour le portillon et clôture côté parking de la salle des fêtes, dans une structure identique à la rampe d'escalier, le devis de l'entreprise ACMF a été actualisé pour un montant de 2 940 € TTC

Pour la construction et à la rénovation du mur entre la salle des fêtes et en limite de la parcelle de la famille PEGOUD, une clôture en panneaux rigides de 1.03ml de hauteur sera installée sur platines sur le mur de soutènement par l'entreprise Bruno Pinjon bâtiment pour un montant de 3720 € TTC

Les travaux de la salle du conseil sont terminés avec un petit supplément pour les tableaux de fenêtres extérieurs et les dalles de plafond du hall d'entrée côté conseil qui n'était pas prévus.

3 Différents devis de travaux sur la voirie (D 2021-015)

Monsieur le Maire détaille la liste des travaux recensés par la commission communale, et chiffrée par Monsieur VIAL responsable du service voirie des VDD. l'ensemble des devis pour les travaux suivants :

- Plateforme de retournement du Sablon à la demande du SICTOM pour le camion de ramassage des ordures ménagères.
- Route de St Jean réfection du talus et de la sortie du tuyau des eaux pluviales Impasse de Bapt demande d'un ralentisseur
- Pose d'environ une tonne d'enrobé à froid, samedi 2 octobre par les adjoints, ensuite du goudron et des gravillons seront posés

Le montant total de ces travaux s'élève environs à 14000 € HT, une subvention sera demandée au département.

Après en avoir délibéré, Le Conseil à l'unanimité des membres présents

Accepte l'ensemble des travaux prévu et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches qui en découleront.

4 Convention de retournement pour le SICTOM (D-2021-016)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'agrandir la plateforme de retournement pour les camions de ramassage d'ordures ménagères à la demande du SICTOM.

Il convient de prendre une convention avec M. André PEGOUD, propriétaire de la parcelle adjacente à la place de retournement qui aura pour objet d'autoriser gracieusement l'extension de la plateforme sur sa parcelle de terrain. Les frais d'aménagement étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil à l'unanimité des membres présents

Accepte l'ensemble des travaux prévu et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches qui en découleront.

5 Convention concernant le fonctionnement et le financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme. (D021-017)

Monsieur le Maire indique que la convention signée avec les VDD en 2018 pour le fonctionnement et le financement du service instructeur doit être reconduite.

Il rappelle que le service instructeur des VDD instruit les Certificats d'Urbanisme opérationnels, les Permis de Construire, d'Aménager, de Démolir, ainsi que les Déclarations Préalables complexes au regard des documents d'urbanisme en vigueur.

Le coût annuel pour la commune de St Martin s'élève à 271€.

Portée de la décision :

APPROUVER le contenu de la convention et le principe de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

AUTORISER le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention concernant le fonctionnement et le financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

AUTORISER le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la signature de cette convention.

6 – Rapport d'audit matériel informatique (D021-018)

Suite à la signature de la convention avec les VDD un audit a été effectué, Monsieur Le Maire donne lecture du rapport d'audit qui laisse apparaître différents points à améliorer, un devis va être dressé par le service, notamment le changement de matériel informatique et la mise jours et la protection des données.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le rapport d'audit des VDD et

Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches qui en découleront.

7 – Questions diverses :

- Point sur l'ambroisie : intervention du référent Mr Yves Chaboud et de Mr Le Maire qui vous ont procédé à l'arrachage de l'ambroisie sur le Lanet.
- Mr Christian Gusmini précise que la Boîte à livres ne sera pas installée avant 2023.
- Proposition du Conseil Municipal de programmer le repas des aînés plutôt au printemps et M. Yves Chaboud suggère de proposer en même temps un apéritif à la population.
- Mme Valente relate l'enquête concernant l'offre de soins sur le territoire et informe que des bornes de téléconsultations seront installées sur les lieux d'accueil des maisons des Services. Dont une à Pont de Beauvoisin (à confirmer). Expérimentation sur une année financée par l'Etat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23H00